



→ DGA ADI -URBA

FA

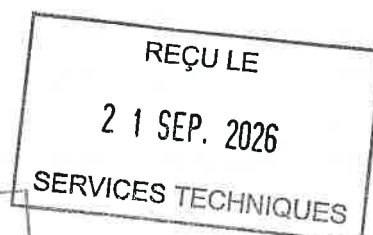
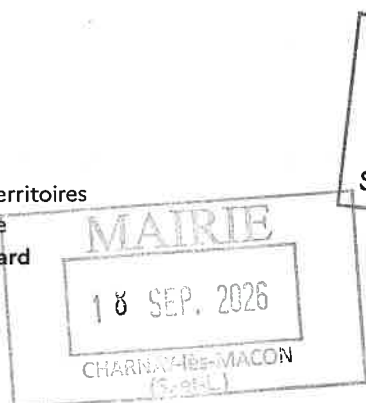
0540

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service urbanisme et appui aux territoires
Unité planification de l'urbanisme
Affaire suivie par : **Elodie Thevenard**
Tél : 03 85 21 28 08
ddt-up@saone-et-loire.gouv.fr



Mâcon, le 16 SEP. 2026

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 6 août 2026, vous m'avez transmis pour avis, conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme (CU), le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Charnay-les-Mâcon. Le présent courrier formalise l'avis émis à ce titre.

Cette modification vise exclusivement à adapter les règles applicables à un secteur déterminé afin de permettre l'implantation d'une activité industrielle (Schneider Electric) sur le territoire communal.

Après examen, j'émet un **avis favorable au projet de modification n°3 du PLU, assorti de deux recommandations.**

S'agissant de la hauteur maximale des constructions au sein du sous-secteur AUX1c créé, le règlement fixe celle-ci à 15,80 mètres. Il conviendrait de vérifier que ce chiffre très précis ne vienne pas contrarier le projet pour quelques centimètres et une valeur arrondie à 16 mètres peut être envisagée.

L'objet de la modification portant uniquement sur la création d'une nouvelle sous-zone spécifique AUX1c, il conduit à conserver deux reliquats de secteurs classés en zone AUX1. Aussi, il conviendra, dans le cadre de la révision du PLU déjà prescrite et en cours d'élaboration, de veiller à préciser les modalités d'articulation et de coexistence entre ces secteurs et les espaces couverts par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP). Cette précision permettra de garantir la lisibilité et la cohérence d'ensemble du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concertée.

Madame le Maire
Christine ROBIN
6 imp. Champgrenon
71850 Charnay-les-Mâcon

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Le dossier à soumettre à la consultation du public devra comprendre le présent avis ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et des autres personnes publiques associées.

Les services de la direction départementale des territoires se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
le directeur départemental


Yves PICOCHÉ

Copie à : Mme la secrétaire générale, sous-préfète de l'arrondissement de Mâcon.